

FICHE ACCUEIL

version octobre 2014



NORD ACTIF
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Date RDV

Accueil réalisé par

N°interne
(Base accueil)

Demandeur

Structure

Nom	
Date de création	
Adresse	
CP	
Ville	
Tél.	
E-mail	
SIRET	
Code APE	
Forme juridique	
Secteur d'activité	
Réseau d'adhésion	

Agrément Entreprise Solidaire obtenu
(justificatif à joindre)

Autres (EI, ETTI, ACI,...)

OUI NON

Représentant légal

Contact

Représentant légal		Contact	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Poste		Poste	
Tél.		Tél.	
E-mail		E-mail	

Nos Partenaires Financiers nous font confiance :



FINANCÉ PAR LA RÉGION
Nord-Pas de Calais
La région entreprenante



Nos interventions bénéficient du soutien financier du Fonds Social Européen (FSE)

Conditions Générales de nos outils

Nos interventions font l'objet d'une contribution (commission ou taux) prélevée exclusivement en cas d'octroi effectif d'un concours financier. Conformément à nos engagements en matière de transparence, les bénéficiaires sont informés de ces contributions en vue de prévenir tout litige.

FAG / FRG	Garantie / durée maximale de 60 mois / commission de 2 % du montant de la garantie
FGIF	Garantie / durée maximale de 84 mois / commission de 2,5 % du montant de la garantie
FGIE	Garantie / durée maximale de 84 mois / commission de 2,5 % du montant de la garantie
FGAP	Garantie / durée maximale de 180 mois / commission de 2 à 2,5 % du montant de la garantie
FAG ETI	Garantie / durée maximale de 12 mois / commission de 1 % du montant de la garantie
FAA	Apport en fonds propres de 5 à 10K€ / durée de 12 à 18 mois / taux de 0 % / remboursement In Fine
CAA	Apport en fonds propres de 5 à 30K€ / durée de 2 à 5 ans / Différé jusqu'à 24 mois / taux de 0 % / remboursement par annuité à terme échu / par prélèvement
FRIS	Prêt participatif de 5 à 60K€ / Durée de 3 à 7 ans / Différé jusqu'à 24 mois /Taux d'intérêt : 2% / règlement par trimestrialités / par prélèvement
SIFA/FCP IE	Prêt participatif/billet à ordre jusqu'à 1,5 M€ / Durée de 5 à 7 ans / Différé jusqu'à 24 mois /Taux d'intérêt : 2% / règlement par trimestrialités / par prélèvement
PIA	Apport en fonds propres/prêt participatif de 5 à 60K€ / Durée de 5 à 7 ans / Taux d'intérêt : 2% /règlement par prélèvement / In Fine
DLA	Prestation de conseil / Gratuité - frais pris en charge par nos partenaires-financeurs
DAESS	Prestation de conseil / Gratuité - frais pris en charge par nos partenaires-financeurs
FAR/DAESS	Avance de trésorerie jusqu'à 100K€ / durée de 6 mois / Gratuité - frais pris en charge par nos partenaires-financeurs; En complément d'un accompagnement.
FIDESS	Financement de la maturation d'un projet jusqu'à 30K€ / Gratuité - frais pris en charge par nos partenaires-financeurs
EMERGENCE	Financement du lancement d'un projet jusqu'à 15 K€ / Gratuité - frais pris en charge par nos partenaires-financeurs
NACRE	Prêt personnel jusqu'à 10K€ / Durée de 5 ans / Taux de 0%

Conditions particulières

Les concours financiers octroyés dans le cadre de nos interventions font l'objet de conditions particulières imposées par chacun de nos partenaires financiers. Conformément à nos engagements en matière de transparence, les porteurs de projet s'engagent à prendre connaissance des termes de leurs engagements en vue de prévenir tout litige. ces conditions particulières seront mentionnées dans les différents contrats ou conventions liant la structure à Nord Actif.

Obligation de Suivi : l'entreprise bénéficiaire s'engage à transmettre à Nord Actif, dès leur établissement, une copie de son bilan et de son compte de résultat annuels détaillés au cours du premier trimestre N+1, ainsi que de son rapport d'activité. Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à respecter les termes du contrat de suivi établi avec Nord Actif.

Loi informatiques et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de nos interventions font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir des statistiques. Conformément à la Loi "Informatique et libertés" du 06 janvier 1978, nos bénéficiaires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il convient de s'adresser à :

Usage interne

Nord Actif Nord Actif - 677 avenue de la république - 59 000 Lille

Usage externe

PAESS Je Crée en NPDC - 88 rue nationale, 4e Etage - 59 000 Lille

FAG / SIFA / FAFI France Active - 120/122 rue Réaumur - 75002 PARIS

NACRE ASP - délégation d'Orléans - 14 rue de la manufacture CS 20156 45161 OLIVET Cedex
FAFI - 120/122 rue Réaumur - 75002 PARIS

DLA AVISE - 167 Rue Chevaleret - 75013 Paris (base ENEE)

Accord pour diffusion des données

Dans le cadre de sa demande de financement et/ou d'accompagnement, le représentant légal confirme confier à Nord Actif des informations et documents relatifs à son projet (données personnelles, juridiques, économiques, financières ...).

Il autorise Nord Actif à transmettre ces éléments ainsi que la note de synthèse détaillant l'expertise financière de son dossier (réalisée par Nord Actif), aux partenaires extérieurs intervenant dans le dossier.

Il autorise également la diffusion et/ou la publication de données présentant succinctement l'activité de sa structure, ainsi que son logo sur le site Internet de France Active et/ou de Nord Actif, ainsi que sur des reportings d'activité.

Règlement des minimis

Conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis :

J'atteste, au moment de la demande d'aide à NORD ACTIF, :

• n'avoir reçu aucune autre aide de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal concerné et les deux exercices précédents *,

OU

• l'aide éventuelle de Nord Actif n'amènera pas le montant total des aides de minimis perçues au cours de la période couvrant l'exercice fiscal concerné (année de réalisation de l'opération sollicitée à Nord Actif) et les deux exercices précédents, au delà du plafond de 200 000 € (cf. document reçu)

* Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas expressément allouées au titre du règlement de minimis.

Lettre d'engagement

En tant que responsable légal de la structure, je confirme ci-après, en toute bonne foi et au mieux de ma connaissance, les informations et affirmations qui vous sont fournies dans le cadre de votre mission, notamment sur les aspects économiques et financiers passés et prévisionnels :

1- Nous avons mis à votre disposition tous les éléments comptables, les états annexes, documents financiers, contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers et prévisionnels.

2- Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers et les prévisionnels.

3- Nous n'avons pas connaissance de fraudes suspectées ou avérées ou d'allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers par des employés, d'anciens employés, ou d'autres personnes.

4- Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation, autre que ceux déjà pris en compte dans les Etats Financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux Etats Financiers et/ou dans le rapport de gestion.

5- Au cours de l'exercice, l'association n'a détenu aucune créance sur l'un de ses administrateurs ou dirigeants (Directeur Général) et n'a accordé aucune garantie en leur faveur.

Agrément Entreprise Solidaire

Le coeur de métier du réseau France Active, et sa priorité, est de contribuer à la création ou à la consolidation d'emplois pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ou handicapées.

Son champ d'intervention englobe cependant des entreprises solidaires dont la dimension d'utilité sociale est autre, notamment dans les secteurs des services à la personne, culture, éducation populaire, préservation de l'environnement... Dans tous les cas, les associations et entreprises solidaires financées par le réseau France Active doivent demander l'agrément Entreprise Solidaire.

La structure s'engage donc à déposer une demande d'agrément auprès des services de la DIRECCTE compétents, à fournir cet agrément à Nord Actif dès réception et à s'assurer de la validité de l'agrément sur toute la durée du prêt.

à noter que l'agrément est automatique pour les entreprises d'insertion par l'activité économique et les entreprises d'emploi de personnes handicapées.

L'Agrément Solidaire est valable 2 ans lors du premier octroi et 5 ans en cas de renouvellement. Dans le cadre du renouvellement, une absence de réponse dans un délai de 3 mois vaut acceptation.

Certification de l'identité et des apports personnels

Nos interventions s'intègrent dans le cadre d'un plan de financement global susceptible de comporter une part de ressources propres à l'usager, dédié à la constitution de son apport personnel. Conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, nous devons être en mesure de justifier de l'identité des porteurs de projet et de l'origine de leurs apports personnels. Par conséquent, nous conservons sous dossier une copie de la pièce d'identité du représentant légal de la structure.

Convention de blocage de Compte Courant d'Associé

Dans l'hypothèse où une créance inscrite au crédit du compte courant est ouverte et figure au plan de financement lors du passage en comité, alors il sera demandé de conclure une convention de blocage dudit compte courant a minima sur la durée de la garantie.

Attestations sur l'honneur

Je soussigné(e) * atteste sur l'honneur :

- Avoir demandé l'ouverture d'un dossier auprès des services de Nord Actif
- Déclare avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des conditions d'interventions précisées dans ce document
- Ne pas avoir d'incident bancaire auprès de la banque de France
- L'origine licite des fonds apportés

Fait à

, le/2014

Nord Actif

Bon pour exécution de la mission d'expertise

Représentant de la structure

Bon pour acceptation des conditions

NOM :

FONCTION :

* signature par le Représentant légal ou tout autre personne ayant reçu délégation pour engager la structure dans le cadre de nos interventions (joindre le justificatif le cas échéant).

Comment procéder ?

ci-dessous la liste des documents à nous transmettre pour une demande :

- Statuts signés de l'association ou l'entreprise
- Copie de la déclaration de création à la préfecture et document INSEE confirmant numéro SIRET et secteur d'activité/ kbis
- Agréments insertion / entreprise adaptée / entreprise solidaire/ copie de la demande d'agrément (dossier ci-joint) /qualité (autorisation/certification)
- Composition du bureau, du Conseil d'administration et activités professionnelles des bénévoles / nomination des gérants et déclaration actualisée des représentants légaux à la préfecture
- Document présentant l'historique de la structure depuis sa création ainsi que les différentes activités
- Si existant : politique tarifaire, coût des services rendus, prix de vente, délais de paiement, potentiel de développement, plan de communication, plaquettes, ...
- Tableur des effectifs ci-joint complété
- Documents comptables (comptes de résultats et bilans comptables détaillés des 3 dernières années + annexes, rapports commissaires aux comptes s'ils existent)
- Rapport d'activité dernière année, rapport de gestion et/ou financier présenté en AG
- Situation comptable de moins de 6 mois
- Copies des éventuelles conventions signées avec les financeurs (Etat, collectivités locales,...), accords bancaires (ligne de découvert, ..) et contrats de prêts en cours.
- Compte de résultat prévisionnel sur 1 à 3 ans faisant apparaître le détail du chiffre d'affaires.
- Plan de trésorerie prévisionnel sur 1 an s'il existe
- Plan de financement reprenant vos besoins et les différents partenaires sollicités
- Plan de redressement s'il existe
- Derniers PV de conseil d'administration
- Projet associatif
- Pièce d'identité du représentant légal de votre structure
- RIB

N'hésitez pas à nous joindre si vous avez des difficultés à réunir certaines pièces ou pour nous tenir informés de l'état d'avancement de vos démarches, nous sommes à votre disposition.

Le respect des délais et la qualité des éléments que vous nous fournirez conditionnent l'étude rapide et efficace de vos dossiers.